

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE**

**Séance du 11 Septembre 2025**

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
5 septembre 2025

Transmission en Préfecture
16 septembre 2025

Date de publication
16 septembre 2025

**Etaient présents :**

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ (arrivé à 19h25), Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Christophe OLIVE

**Procurations :**

M. François HENRIQUET à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER  
M. Vincent GOHIER à M. Bernard CHOCRAUX

**Absentes excusées :**

Mme Julie DELTOUR  
Mme Maria DA SILVA MARTINS

**A été nommée secrétaire de séance :**

Mme Céline SINIARSKI

<b>DÉLIBÉRATION</b> <b>N°38/2025</b>	<b>Création d'un poste d'agent de maîtrise principal.</b>
---	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.6° et L. 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Vu le tableau des emplois,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- La création à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet pour 35h soit 1 ETP pour exercer les missions de responsable des services techniques.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-6° précité ;
  - Il pourra être recruté par voie de contrat à durée déterminée de 12 mois.
  - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus**

**Fait à Cappelle-en-Pévèle**

**Le Maire  
M. Bernard CHOCRAUX**

